

33 1 42 98 84 40



CREDIT D'EQUIPEMENT DES PME

DIRECTION DU CONTENTIEUX
Télex : CEPMEX 216 629
Télécopie : (1) 42 98 84 40

Jérémie ASSOUS

Pièce 409

CA/MDM/ D1/GAP
TEL. 42.98.81.07
n° 9/641.997 PLMT
GAPAR

PARIS le 14 Décembre 1995

Maitre Jacques André ROELTGEN
Notaire
77910 VARRENDES

CONTENTIEUX
CA/MDM/ D1/GAP TEL. 42.98.81.07
n° 9/641.997 PLMT
SAPAR

V/Réf. : NB/Dation en paiement
SA SAPAR / CEPME

Par courrier et télécopie n° 64.33.49.45

Cher Maître,

Nous faisons suite à notre entretien téléphonique au sujet de votre lettre du 29 Novembre 1995.

Nous vous confirmons que c'est l'ensemble immobilier hypothéqué à notre profit par la SAPAR comprenant à la fois le terrain et les constructions immeubles par nature, et les immeubles par destination qui doit nous être livré en paiement.

Il n'y a donc pas lieu à l'établissement de lots mais bien à solutionner le règlement du prix initial du terrain puisqu'il ne paraît pas soldé par la SAPAR.

C'est cette difficulté qu'il convient de s'attacher à résoudre en priorité.

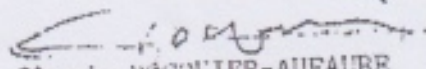
Par ailleurs à priori nous ne voyons pas au regard de l'article 524 du code civil qu'il y ait lieu d'exclure certains matériels ou mobiliers des immeubles par destination.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous fixer sur le contenu de la liste que vous faites établir et son fondement.

Vous voudrez bien nous préciser en outre l'état des démarches concernant le certificat de conformité et la purge du droit de préemption de la commune.

Dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions d'agréer, Cher Maître, l'assurance de notre considération distinguée.


Claude BÉCQUIER-AUFAURE